

Circulaire n° **2022 / 07 FR**
Classement **Information**

Contact **Andreas Peter**
E-mail **a.peter@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 806 30 73**
Service **Gaz**

Destinataires

- Distributeurs de gaz
- Comité

Zürich, juillet 2022

Pénurie de gaz: Préparatifs de la mise en œuvre technique dans l'exploitation du réseau

Mesdames, Messieurs,

La 2^e information de l'OIC gaz sur l'état des travaux dans le cadre des mesures de gestion de l'approvisionnement économique du pays en cas d'une éventuelle pénurie de gaz vous est parvenue récemment via l'ASIG. Nous souhaitons vous faire parvenir encore une fois directement les mesures techniques de préparation de la SSIge mentionnées dans l'annexe 1 par le biais de ce courrier.

Meilleures salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIge



Diego Modolell
Sous-directeur, Chef Section Gaz/Chaleur à distance



Andreas Peter
Spécialiste Gaz

Annexe

Zurich, le 27 juillet 2022

2^e information de l'OIC Gaz sur l'état d'avancement des travaux dans le cadre des mesures de gestion de l'approvisionnement économique du pays en cas d'une éventuelle pénurie de gaz : travaux techniques préparatoires de la SSGE

Mesdames, Messieurs,

Pour la mise en œuvre technique des mesures possibles de gestion de la consommation dans les réseaux de distribution et les installations des clients, la SSGE élabore des recommandations d'action avec les commissions G-UK1 (transport et stockage) et G-UK2 (technique du bâtiment). Celles-ci comprennent des mesures préparatoires à mettre en œuvre immédiatement, ainsi que l'approche technique à adopter en fonction du type et de l'ampleur d'une situation de pénurie et de la gestion de la consommation qui pourrait s'avérer nécessaire. Dans ce contexte, la SSGE se concerte intensivement avec le projet de l'ASIG pour la mise en place de l'OIC Gaz.

La SSGE met à la disposition de ses membres les informations suivantes, adaptées à la situation actuelle :

- Mesures techniques et organisationnelles préparatoires (dans cette circulaire)
- Webinaires sur la gestion technique d'une pénurie de gaz
- Publication : Recommandation G1010 concernant les mesures à prendre en cas de pénurie de gaz dans le réseau de distribution et dans les installations des clients finaux
- Dossier thématique sur la pénurie de gaz sur le site de la SSGE, qui contient des informations techniques correspondantes et renvoie aux pages officielles

Mesures préparatoires et organisationnelles d'un point de vue technique

La SSGE (commissions G-UK1 et G-UK2), dans le cadre de l'OIC Gaz, recommande dès à présent aux gestionnaires de réseau de distribution de prendre les mesures organisationnelles suivantes :

Organisation de l'entreprise et capacités en personnel

- Désignation des interlocuteurs (et de leurs adjoints) pour l'Organisation d'intervention en cas de crise gaz (OIC gaz) conformément à la lettre de l'ASIG du 14.07.2022 et à la newsletter de l'ASIG du 18.07.2022

- Création d'une cellule de crise interne en cas de pénurie de gaz
- Mise à disposition de personnel en cas de survenance d'une situation de pénurie de gaz (tenir compte de la planification des vacances pendant la période de chauffage, service de piquet, cellule de crise, etc.)
- Adapter la planification à la situation donnée (avancer ou reporter les grands projets de construction qui entravent l'exploitation ou mobilisent du personnel)
- Le cas échéant, implication des entreprises d'installation sanitaires et de chauffage (instruction de la mise hors service et de la remise en service des installations à l'intérieur de bâtiments)

Clarifications techniques sur la structure du réseau

- Mettre à jour les plans et les calculs de réseau
- Clarifier les divisions du réseau en secteurs
- Clarifier les données techniques pour les installations de régulation de pression (plage de travail et coupure p_{\min})
- Clarifier la pression minimale garantie ou calculée des niveaux de pression du réseau correspondants
- Mise en place d'un monitoring des flux de gaz au sein du réseau, éventuellement placement stratégique d'appareils de mesure (mesure de la quantité, enregistreur de données, points de mesure de la pression, etc.)

Clarification technique sur la structure de la clientèle

- Tenir à jour les données relatives aux appareils à gaz installés (type d'appareil, charge calorifique nominale, avec ou sans sécurité d'allumage, sécurité contre le manque de gaz, surveillance p_{\min}).
- Clients sur le marché libre qui sont approvisionnés en énergie par un tiers : Obtenir les données du client et se mettre d'accord avec le fournisseur d'énergie (clarifier les compétences).
- Tenir à jour les données relatives aux régulateurs de pression de gaz installés chez les clients (est-ce qu'une vanne d'arrêt de sécurité avec déclenchement en cas de basse pression est installée, est-ce qu'une sécurité contre le manque de gaz est installée ?)
- Le cas échéant, remplacement ou mise à niveau des régulateurs de pression de gaz avec sécurité contre le manque de gaz
- Identifier les clients monocombustible qui ont leur propre redondance. Déterminer si ces clients seraient également en mesure de commuter ou de réduire leur consommation de gaz. Déterminer dans quelle mesure ils peuvent éventuellement être traités comme des clients bicombustibles non contractuels.

- Pour les clients monocombustible, clarifier s'il existe une possibilité de contingentement en fonction de l'entreprise. Clarifier si, en cas d'arrêt ordonné, un délai est nécessaire pour arrêter de manière réglée (processus de production particuliers, p. ex. industrie du verre, galvanisation ou métallurgie, etc.)

Clients désactivables/commutables

- Mise à jour des informations sur les clients équipés d'une installation bicomcombustible sous contrat ; les clients bicomcombustible déclarés sont-ils toujours présents et sont-ils en mesure de commuter ? Quel est le délai nécessaire à la commutation ? Quelles sont les heures auxquelles les clients sont joignables (personnes de contact) ?
- Compilation des informations relatives aux clients bicomcombustible non liés par contrat, par analogie avec les clients bicomcombustible liés par contrat
- S'assurer que les clients bicomcombustible ont été invités à remplir leur stock de mazout conformément à Provisiogas ou à l'OFAE.
- Veiller à ce que la commutation des clients bicomcombustible ne se fasse qu'en accord avec le gestionnaire de réseau ; le cas échéant, les clients bicomcombustibles risquent eux-mêmes de commuter pour des raisons économiques.

Webinaires sur la gestion technique d'une pénurie de gaz

Des webinaires seront organisés début septembre en allemand et en français sur des questions techniques concernant une pénurie de gaz dans les réseaux de distribution et les installations de gaz.

Dates :

- 7 septembre Webinaire en allemand ; début à 09:00 heures
- 12 septembre Webinaire en français ; début à 09:00 heures

Les webinaires pourront probablement être réservés à partir de fin juillet sur le site web de la SSI GE sous "Cours et colloques".

Information sur les mesures de remplacement

Il y a de plus en plus de demandes de l'artisanat et de l'industrie pour un approvisionnement de remplacement en gaz liquéfié (propane) / mélange d'air, tout en conservant l'infrastructure de gaz. Selon la directive G1 de la SSI GE, ce mélange n'est toutefois destiné qu'à couvrir les pics de consommation en tant qu'additif au gaz naturel. Ce thème sera approfondi dans le webinaire.

Publication : G1010 Recommandation concernant les mesures à prendre en cas de pénurie de gaz dans le réseau de distribution et dans les installations des clients finaux

Les commissions du G-UK1 et du G-UK2 travaillent à l'élaboration d'une recommandation spécifique pour une éventuelle pénurie de gaz. La nouvelle G1010 complète la recommandation existante G1002 (Recommandations pour la prévention et la maîtrise des défaillances du réseau local de gaz) et comprend des étapes concrètes en cas d'approvisionnement insuffisant et en cas d'absence totale d'approvisionnement. Elle décrit en outre la mise hors service et la remise en service de réseaux partiels et d'installations de clients.

La nouvelle recommandation G1010 devrait être publiée en septembre.

Dossier thématique sur la pénurie de gaz

La SSIGE, en collaboration avec l'ASIG, rassemble les informations techniques disponibles dans un dossier thématique sur le site web et renvoie aux sites officiels.

Lien : www.svgw.ch/penurie-de-gaz

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Matthias Hafner m.hafner@svgw.ch

Andreas Peter a.peter@svgw.ch

Salutations amicales

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE



Diego Modolell
Vice-directeur, responsable du secteur
gaz/chaleur à distance



Andreas Peter
Spécialiste gaz